

VIDE-GRENIERS

Organisé par l'Union Cycliste Guipavasienne

UNION CYCLISTE GUIPAVASIENNE



Guipavas, le 15 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Le Dimanche 02 février 2020, l'Union Cycliste Guipavasienne organise un **VIDE-GRENIERS**, à la Halle du Moulin Neuf à GUIPAVAS 29490, de 9h00 à 17h00 (installation des exposants dès 7h30 jusqu'à 8h45 dernier délai. Au-delà, les tables non occupées seront redistribuées).

Le prix de la table fournie d'1,20 m est à 4 €uros. Emplacement pour portant 3 €uros.

Pour ce faire, il vous suffit de nous renvoyer par courrier, dès à présent si vous le désirez, le dossier complet, accompagné d'un chèque (à l'ordre de **Union Cycliste Guipavasienne**) du montant de votre réservation, à l'adresse indiquée en bas de cette lettre et de la déclaration de votre participation en tant que Professionnel ou Particulier. Bien entendu, votre réservation sera effective dès réception de votre chèque mais celui-ci ne sera encaissé qu'après le 1er février 2020.

Sur place vous trouverez une petite restauration rapide et des crêpes à votre disposition.

Je me tiens à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires, en attendant de vous retrouver le 02 février prochain !

Contact et Réservation :

Charles PRIGENT ☎ 06 78 73 07 57

20 rue Saintonge 29490 GUIPAVAS

vgucg@laposte.net

U C Guipavas,
Le Bureau

BULLETIN d'INSCRIPTION au VIDE-GRENIERS

U.C. Guipavas du Dimanche 02 février 2020

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone : .../.../.../.../... ou le .../.../.../.../...

Mail :

Nombre d'exposant(s) sur le stand :

Réserve :table(s) fournie(s) X 4 €uros =euros

.....Emplacement pour : Portant(s) non fourni(s) x 3 €uros =euros

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement fourni relatif au vide-greniers de l'UC Guipavas et l'accepter.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Vide-greniers de l'UC Guipavasienne

- 02 février 2020 -

Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et dans la bonne humeur, le règlement suivant a été défini :

- 1 : Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, particuliers ou professionnels, ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.
- 2 : Toute annulation devra se faire une semaine à l'avance, sinon la réservation restera due à l'organisateur.
- 3 : Tous les exposants, avant toute installation, devront se présenter aux organisateurs.
- 4 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
- 5 : Pour la sécurité de tout le monde, nous n'accepterons pas d'objets à même le sol qui pourraient occasionner une gêne pour le déplacement du public dans les allées.
- 6 : Par respect pour les organisateurs, le public et les autres exposants, le remballage ne pourra se faire **avant 17h00**.
- 7 : Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
- 8 : Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations, ou tout autre incident) dans l'enceinte et aux abords de la manifestation.
- 9 : La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par **l'Union Cycliste Guipavasienne**.
- 10 : La salle, accueillant du public, est considérée comme espace public, et à ce titre, est un espace non-fumeur.
- 11 : L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle et débris.
- 12 : Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation à ce type de manifestation
- 13 : La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
- 14 : Le présent règlement est à disposition à l'entrée du vide dressing le jour de la manifestation.
- 15 : Les tables non occupées pour 8h45 seront redistribuées par les organisateurs sans contrepartie

Les véhicules des exposants doivent être correctement garés sur les parkings

Merci de respecter les places de parking pour personnes handicapées

LES ISSUES DE SECOURS DOIVENT RESTER LIBRES

L'inscription à l'opération VIDE-GRENIERS implique l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre compréhension.



Organisateur : Union Cycliste Guipavasienne

Adresse correspondant vide-greniers :
Charles PRIGENT
20 rue Saintonge 29490 GUIPAVAS

ATTESTATION DE PARTICIPATION AU VIDE-GRENIERS

Se déroulant le 02 février 2020 à la Halle du Moulin Neuf 29490 GUIPAVAS

Particulier

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets et mobiliers personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Professionnel

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : De

Dont le siège est au (adresse):

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour objets et mobiliers déclassés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

MERCI DE REMPLIR LA PARTIE QUI VOUS CONCERNE ET DE NOUS RETOURNER LA FICHE ENTIERE